



COMMISSION FORMATION

JEUDI 23/01/2025

SALLE GUILLEMET

PRESENT.E.S : DELPHINE ACKERMANN, OLIVIER CHAULET, MATTEO MADIER, ÉMILIE NOIRTAULT, NICOLAS PINEAU, NICOLAS PROUTEAU, FANNY RENARD, FRANÇOIS RIGALLEAU, ALEXANDRA ROUX, CATHERINE TREHONDAT, SIOBHAN VICENTE-FREDEFOND, EMMANUELLE VAREILLE, LUCIE BROC, LAETITIA BERTRAND, HELENE HUBERT.

EXCUSE.E.S : CLAIRE LOTIRON.

INVITE.E.S : TRISTAN CONGOURDEAU (DIRECTEUR DE LA MAISON DES LANGUES), LINDA CORMENIER (SAFIRE), MARINA GABET.

APPROBATION PV DE LA COMMISSION DU 28/11/24

Le PV est approuvé à l'unanimité.

INFOS GENERALES

Présentation de la nouvelle équipe du pôle politique formation et réussite plurielle arrivée début décembre 2024 :

VP Formation : **Lydie Ancelot.**

VP déléguée orientation, insertion et appui à l'offre de formation : **Sophie Beltran Bech**

VP culture, sport et vie étudiante : **Sybille Lajus**

VP délégué accompagnement pédagogique et réussite étudiante : **Matthieu Leclerc**

VP étudiant : **Mikael Pecyna**

VP délégué formation continue et apprentissage : **Loïc Semiot**

Le pôle sera également composé de 2 chargés de missions :

- **Fabrice Vigier** (chargé de mission Parcours préparatoire au professorat des écoles)
- **Claire Lafaye-Chebassier** (chargée de mission Universitarisation des formations paramédicales)

Réunion des assesseurs :

• **UE d'ouverture, bilan campagne 2024-2025 :**

Tableau 1 : Nombre d'UE ouvertes :

	2023/2024	2024/2025	Evolution
Nombre d'UEO ouvertes	114	119	+4%
Nombre de places proposées	2989	3181	+6%
Nombre d'inscrits	2576	2521	-2%

- **Bilan campagne UE d'ouverture. 2024-2025 :**

Le Tableau 2 indique le bilan pour les acceptations en UEO selon les vœux en L2.

Tableau 2 Nombre et taux d'acceptation pour les UEO.

INSCRIPTIONS VOEUX	2023-24		2024-25	
Inscription vœu 1	1455	56%	1642	65%
Inscription vœu 2	342	13%	376	15%
Inscription vœu 3	175	7%	196	8%
Inscription vœu 4	111	4%	106	4%
Inscription vœu 5	120	5%	121	5%
Inscription manuelle	373	14%	80	3%

(Documents transmis aux départements).

Les inscriptions manuelles/changements d'UEO se poursuivent (normalement jusque mi-janvier).

Offre 2025-2026 : création d'un formulaire à destination des scolarités pour faciliter les demandes de modification, de fermeture ou de création d'UEO. **À faire remonter d'ici le 07/02/25** à l'assesseur et assessesse adjointe à la Formation.

<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de césure 2025-2026 :

Charte et calendrier soumis à la CFVU du 09/01 dernier.

Calendrier :

Avant de déposer des demandes il est demandé de prendre contact avec l'assesseur pédagogique pour discuter du projet.

Campagne du 1^{er} semestre pour un départ césure le 02/09/2025 : avoir déposé la demande sur l'outil « **démarches Adullact** » **entre le 05 et 23/05/25.**

Commission césure : **23/06/2025**

Notification décision au plus tard : **04/07/2025**

Signature convention au plus tard : **21/07/2025**

Les dates pour la campagne du second semestre 2025-2026 sont à venir et à confirmer.

À noter, les principales modifications de la charte :

Reformulation concernant le fait qu'un primo-entrant ne peut demander une césure pour l'année ou le semestre 1. « Un nouvel entrant à l'Université de Poitiers ne peut pas demander une césure pour l'année ou le semestre 1. Il pourra déposer une demande de césure uniquement pour le second semestre de l'année universitaire. Cette mesure doit permettre aux nouveaux entrants de se familiariser avec l'Université avant de partir en césure. »

« Une campagne exceptionnelle de dépôt de demande est mise en place entre mi-juillet et fin août pour les candidats dans les situations suivantes :

- Les étudiants ayant été considérés comme ajournés ayant validé un semestre

- Les étudiants étant déclarés admis en première année du deuxième cycle via mon Master, sous condition de la demande de césure lors de la saisie de candidature sur la plateforme. »

« Un(e) représentant(e) de la direction du pôle Formation et Réussite Étudiante »

Les demandes de césure pour le second semestre de cette année étaient à transmettre du 01/10 au 24/10 pour un départ en janvier.

Les textes concernant la césure sont consultables sur le site de l'UP via ce lien (en attendant que les documents pour la campagne 2025-2026 soient mis à disposition) :

<https://www.univ-poitiers.fr/trouver-une-formation/personnaliser-votre-formation/periode-de-cesure/>

Les multiples questions que suscite ce texte amène l'assesseure adjointe à demander une clarification sur la procédure des césures en particulier pour les étudiants qui entrent en master 1 à l'issue de la sélection via Mon Master.

<ul style="list-style-type: none"> ● ParcourSup :

Pour les formations hors tension il n'est plus possible de prendre en compte la lettre de motivation car impossible à paramétrer, cela a pour conséquence :

- Le retrait de la ligne « projets de formation (lettre de motivation, fiche réorientation) très important » dans le tableau des CGEV pour les formations HT.
- La révision des pondérations des différents champs d'évaluation des formations HT avec particularité pour la Licence de Musicologie.
- Adaptation du texte validé en réunion des assesseur.e.s, rubrique « enseignements de la session et conseils aux candidats »

Texte paramétré sur ParcourSup pour les formations hors tension :

La commission d'examen de vœux examine les notes de premières et de terminales du candidat ou de la candidate, en accordant un poids plus fort aux matières jugées comme fondamentales dans la formation visée (voir le détail des Critères Généraux d'Examen des Vœux). De plus, elle porte une attention au choix de spécialités de la candidate ou du candidat **et** à la fiche Avenir, **et** à la lettre de motivation. ~~Il est conseillé aux candidates et candidats de montrer l'adéquation du projet de formation avec la formation demandée.~~

Demande nationale : revoir les critères des vœux et les voter.

Offre de formation consultable depuis le 18/12/2024.

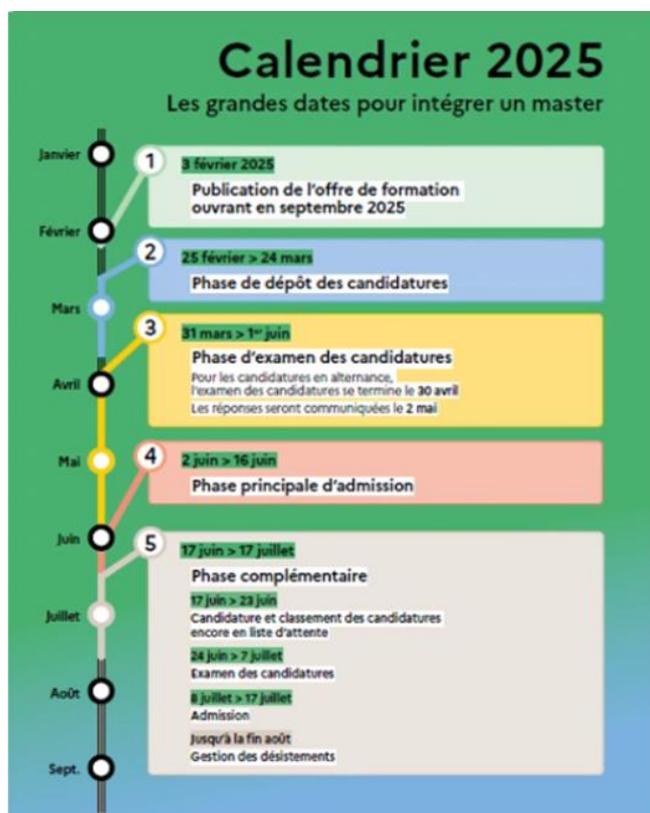
Composition des commissions d'examen des vœux : tableaux à compléter pour chaque mention et à faire remonter au plus tard le **12/02/2025 aux assesseurs formation**.

Un membre de la commission demande s'il est possible de lui transmettre la composition de cette commission telle qu'elle était constituée l'an passé pour sa mention ?

L'assesseur à la Formation va lui faire parvenir les éléments.

- **Mon Master :**

160 formations candidatables à l'UP.



Principales nouveautés :

-Les formations en alternance voient leur calendrier avancé.

-Les candidats auront 6 semaines pour déposer leur contrat d'alternance sur la plate-forme.

-Pendant la phase complémentaire, les premiers candidats à déposer leur contrat recevront une proposition d'admission

- **Alternance** :

Les candidats répondant aux attendus de la formation seront « classés et ceux n'y répondant pas « non-classés ».

Les candidats classés se verront attribuer un rang de classement et seront placés en recherche de contrat. Ils auront 6 semaines pour chercher un contrat et le déposer dans la plateforme.

Les établissements auront 8 jours à compter du dépôt pour examiner le document déposé.

Le 2 mai, les propositions d'admissions seront transmises aux candidats disposant d'un contrat et en fonction de leur rang de classement (les admissions ne seront plus envoyées au fil de l'eau).
Si la capacité d'accueil est atteinte, les candidats seront placés sur liste d'attente.

Durant la phase complémentaire, les premiers candidats à déposer leur contrat (contrat validé et COL non atteinte) recevront une proposition d'admission.

Gestion des PCCD Mixtes :

PCCD Mixte = regroupement de formations en formations en alternance et hors alternance.

A l'Université de Poitiers, 3 PCCD Mixtes : la mention Informatique, la mention Géographie, aménagement, environnement et développement, et la mention MEEF PIF Ingénierie, Médiation, e-Education

Les réponses seront transmises de manière séparée aux candidats ayant déposé une candidature en alternance et hors alternance (les années précédentes, le calendrier des formations hors alternance s'appliquait)

- **Construction de l'offre de formation locale** :

Harmonisation du calendrier de l'offre nationale et locale pour faciliter...faciliter la gestion notamment financière des mutualisations entre les 2 (niveaux 2, 3 et 3bis)

De, même, proposition d'un calendrier commun pour toutes les formations locales (niveau1).

HYPOTHÈSE DE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE DE FORMATION LOCALE POUR 2026-2027



Pour SHA les filières concernées sont le DU archives, le DUMI, le DU « bases de l'approche psychologique & ergonomique du travail ».

Prendre contact avec les porteurs de formation pour faire le point et savoir ce qu'ils pensent du calendrier, remonter les avis recueillis au sein de notre composante pour ensuite les transmettre à la prochaine réunion des assesseur.e.s planifiée en février.

• Licences professionnelles :

- Les capacités d'accueil ont été remontées et seront votées à la prochaine CFVU.
- Arrêté de licence pro : Pas de changements sauf avancer le calendrier de 3 semaines par rapport à l'an passé. La raison évoquée : faire face à la concurrence des formations privées.

Phase principale : période de candidature entre le 24/02/2025 et 01/04/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 18/04/2025.

Phase complémentaire : période de candidature du 05 au 23/05/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 12/06/2025.

Il est demandé un retour des collègues concernés avant le 05/02/2025.

• **Accès à une année en cours de cycle (M2, L2 et L3) :**

Proposition d'un arrêté (même le modèle que L pro) qui définit un calendrier commun UP + composition commission examen des candidatures dès cette année.

M2 (inchangé) : période candidature du 28/04/2025 au 28/05/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 27/06/2025.

L2 et L3 (nouveau) : période candidature du 05/05/2025 au 04/06/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 04/07/2025.

Une phase complémentaire est possible, laisser le choix de la composante.

(Les dates ont été arrêtées en réunion des assesseur.e.s et doivent être confirmées en CFVU)

Pour cette année nous restons en SHA sur une phase principale et un bilan sera fait à l'issue duquel le calendrier pourra (si besoin) être revu.

• **Le CNED propose à titre expérimental la mise en place d'une plate-forme « réussir en Licence »**

Avec une remise à niveau et/ou approfondissement en maths.

Pour ce projet le CNED sollicite l'UP (les départements des composantes) pour lui communiquer une liste d'étudiant.e.s intéressé.e.s accompagnés ou non d'un enseignant pour participer au projet et demande pour le **05/02/2025** une liste de noms.

• **Bilan certification PIX :**

Taux de réussite de 83,30% à SHA (638 inscrits en SHA, 636 notes en L3) :

Pourcentage de réussite (sur le nombre d'inscrits à l'épreuve). Le tableau 3 indique les résultats tels qu'ils sont parvenus (attention aux épreuves de substitution qui pourraient être en cours).

Tableau 3 : Taux de réussite pour PIX L3

Filières	Certificat validé en 2025
Géographie	70,83
HAA	91,66
Sociologie	73,41
Musicologie	93,10
Philosophie	78,57
Histoire	92,22
Psychologie	83,69
TOTAL	83,30%

Nous n'avons, à ce jour, pas de retour sur les résultats ni de bilan plus général des autres composantes, l'assesseur à la Formation va se renseigner et communiquera sur les informations.

CHOIX DES LANGUES EN LICENCE

Invité, Tristan Congourdeau Directeur de la maison des langues et Marina Gabet responsable du service EDT de SHA.

Ce point a été mis à l'ODJ de la commission suite à la demande du département de philosophie qui souhaite modifier son offre de langue en Licence (dès la première année) et ne proposer que l'anglais. Ceci pour des raisons d'organisation d'EDT.

Le représentant du bureau des langues explique que SHA, à titre dérogatoire, a la possibilité de proposer plusieurs langues. L'Assesseure adjointe explique que l'obligation de certification en anglais n'est plus obligatoire pour obtenir la licence (ce pourquoi l'anglais était prioritairement choisi avant). Le Directeur de la maison des langues souligne également que cette obligation pénalisait les étudiants qui en LV 1 avaient une autre langue que l'anglais.

Devons-nous ouvrir cette discussion sachant que nous devons avoir une position commune à tous les départements de SHA ?

Il est également posé la question des enseignants d'anglais en master et de la spécificité des thèmes d'enseignement.

La responsable du service EDT de SHA explique qu'à l'heure actuelle, 2 demi-journées sont réservées pour les langues, mercredi et jeudi en L1, mercredi matin et vendredi matin en L2, mercredi après-midi et lundi matin pour les L3. Les cours d'anglais sont planifiés sur ces créneaux, nous avons peu d'enseignants en anglais et nous avons les cours d'espagnol, d'italien et d'allemand sur les mêmes créneaux.

Il faudrait que l'ensemble des cours de langues soient sur une même demi-journée pour les L1, une même demi-journée pour les L2 et une même demi-journée pour les L3, ceci pour toutes les langues en sachant que pour l'anglais les groupes de niveau pourraient être maintenus mais nous perdrons ces groupes de niveau pour l'espagnol, l'italien et l'allemand.

Notons aussi qu'aujourd'hui ces 2 demi-journées par semaine bloquent, nous n'avons plus de créneaux pour les enseignements disciplinaires et notamment pour les vacataires qui ont de fortes contraintes. La responsable du service EDT précise que **cette demi-journée ne sera pas modifiable**, prends note qu'il faut éviter le créneau du mercredi après-midi, confirme avoir pris contact avec chacun des responsables des départements pour les consulter et avoir une réflexion avant de mettre en place cet EDT. Étudier dans quelle mesure cette option est envisageable et applicable pour la rentrée prochaine.

Faire un point à la prochaine commission formation pour savoir où en sont les discussions pour un calage en avril permettant la construction des EDT pour la rentrée 2025-2026.

Le département de Géo demande pour le Master migration de rechercher un intervenant en anglais spécialisé dans le vocabulaire de la filière. Monsieur Tristan Congourdeau, Directeur de la Maison des Langues invite à faire toutes les requêtes à la maison des langues qui centralisera les demandes spécifiques sur l'ensemble de l'UP pour les traiter.

La directrice du département d'HAA informe avoir rencontré un problème d'EDT au 1^{er} semestre. Les L3 avaient un cours d'histoire en centre-ville qui se terminait à 12H30 et devaient être sur le campus pour leur cours de langue à 13H30. Est-il possible d'avoir un créneau plus large pour laisser le temps aux étudiants de s'y rendre ?

La responsable du service EDT demande de lui faire remonter ces problèmes quand ils se présentent.

DEMANDE DE RÉORIENTATION

Invitée Linda Cormenier du SAFIRE.

Discussion : Distinction filières hors tension vs. filières en tension ?

- Problématique des capacités d'accueil
- Problématique du traitement des demandes au fil de l'eau

La psycho souhaiterait une date plus précoce pour les demandes de réorientation pour sa discipline afin de pouvoir toutes les traiter, en une seule fois et non plus au fil de l'eau (soit 1 semaine avant les vacances de Noël) avec la volonté de respecter la capacité d'accueil. Pour les filières en tension comme la psycho, l'idéal serait alors de pouvoir établir un classement de toutes les demandes (CF en Staps confirme la représentante du SAFIRE qui précise également que Staps passe par E. candidat) ce qui évite de « refuser » une réorientation car ce n'est pas une procédure sélective. Il est également évoqué la possibilité d'avoir plus d'éléments que la lettre de motivation.

La responsable du service scolarité explique que l'imprimé type de demande de réorientation est élaboré par la DPF et que nous n'avons aucune autre information.

Nous pourrions avoir des calendriers spécifiques avec des dates, des critères clairs, que toutes les scolarités en soient avisées, étudier la possibilité d'avoir autre chose qu'uniquement la lettre de candidature, le tout noté clairement avec les dates transmises en réunion des assesseur.e.s Formation. Les décisions prises seront à valider en CFVU.

L'Assesseur va discuter de ce point avec la VP Formation.

Pour les autres disciplines /filières hors tension, les formulaires sont transmis à l'Assesseur par la responsable de la scolarité pour sa validation. Les membres de la commission s'accordent sur le fait de continuer à procéder de la sorte.

La représentante du SAFIRE va expliquer la situation aux étudiants qui n'ont pas obtenu la réorientation demandée et essayer de trouver des stratégies pour que les étudiants puissent rentrer dans la filière qu'ils souhaitent.

PLACE DE L'IA DANS LES ENSEIGNEMENTS ET LES EXAMENS

- Dans les enseignements, la question se pose de développer ces nouvelles pratiques ou pas.
- Faut-il redéfinir les modalités d'examen de type « production écrite » ?

Les membres de la commission s'entendent sur le fait que beaucoup d'éléments sont à prendre en compte. Nous connaissons peu de chose sur ce sujet très complexe, l'usage qui pourrait en être fait (connaître la position des étudiants), quels seraient les objectifs pédagogiques d'intégrer l'IA dans nos formations, les possibles création d'inégalités entre les étudiants sur l'utilisation de l'outil...

Un membre de la commission confirme que son département a dû planifier une réunion « de crise » face à ce phénomène grandissant. L'arrivée de l'IA joue sur le rôle de l'enseignant qui n'a plus de sens.

L'assesseur à la Formation cite également le département de Géo qui a pris la décision de remettre en place les productions écrites faites en contrôle sur table.

Autre retour d'expérience, en anglais sur le campus où il a été décidé de revenir en salle pour les examens.

Pédagolab a envoyé un mail invitant les enseignants à s'interroger sur un abonnement pour créer 1 QCM avec l'IA, où est la cohérence ?

Nous ne sommes qu'au début d'un phénomène grandissant, qui se perfectionne à une vitesse incroyable. Il ne faut pas se laisser dépasser et avoir une véritable réflexion sur différents points comme :

- Comment contourner l'utilisation de l'IA pour pouvoir évaluer les compétences de l'étudiant.
- Comment savoir lors des contrôles si l'IA a été utilisée ? comment le démontrer s'il y a suspicion ?
- Le mode de notation est-il à revoir ?
- Repenser la manière et la nature de nos examens.
- Faire travailler les étudiants en amont chez eux pour ensuite leur demander une production écrite en cours...

Il faut reconnaître que l'IA est un outil de travail mais Il faut préserver la capacité de réflexion et de rédaction de nos étudiants.

Pour cela nous devons faire un état des lieux de ce qui se fait au niveau de chaque département, enquêter auprès des enseignants, les questionner, partager nos expériences, avoir un débat avec les étudiants pour ensuite prendre des décisions déjà au niveau de la composante puis en informer l'établissement.

Réfléchir à la construction d'un questionnaire, outil de travail qui permettra de prendre des décisions et de les mettre en place.

Et dans un deuxième temps proposer des échanges du type conférence pour informer, et échanger sur l'IA.

Tous les membres de la commission sont d'accord pour que ce problème soit porté au niveau de l'établissement.

QUESTIONS DIVERSES

Le passage en APC en Psycho voit émerger de nouveaux problèmes, pour y remédier le département a voté les points suivants qui ne seront pas appliqués tant que le règlement des examens ne sera pas modifié :

- Le délai de dépôt des justificatifs d'absence passe de 48H à 5 jours ouvrés.
- L'ABI est remplacée par la note zéro pour les années en CCI.

Une discussion sur le règlement des examens sera engagée à la prochaine commission Formation du 20/02 avec comme appui les résultats des examens. Cela permettra ainsi d'effectuer un bilan.